

## **DES JUGES POURQUOI ?**

La FFB rassemble un grand nombre de clubs, donc d'adhérents. Sa vocation est de promouvoir le Bonsaï. La tâche principale est de le faire évoluer ce qui suppose de la formation, donc des formateurs.

Ces derniers doivent être eux-mêmes formés, puis confirmés. Tout ceci suppose contrôles et expertises.

Quant au résultat de la formation il suppose un constat : il passe par la vérification des connaissances donc par les épreuves de niveaux.

De la même manière lors des expositions s'opèrent des évaluations, des 'jugements' destinés à montrer, si possible, le meilleurs du moment et le récompenser.

La FFB dispose depuis un certain temps d'un système qui a fait ses preuves mais qui vieillit mal tout simplement parce qu'il a produit beaucoup de disparités ; un manque d'homogénéité s'est installé dans le contrôle des connaissances donc dans les niveaux eux-mêmes.

Nous sommes peut-être tout simplement 'victimes' du succès qu'ont suscité les passages de niveaux, lesquels ont indéniablement fait progresser rapidement les niveaux technique et esthétique du Bonsaï en France.

Le Conseil d'Administration de la Fédération, l'ensemble du Collège, les acteurs largement impliqués dans le monde du Bonsaï, soucieux de le faire progresser en pariant sur la formation ont souhaité une réorganisation de l'ensemble des dispositions en cours.

Le maître mot est formation :

- formation de base,
- formation aux niveaux,
- la FFB termine d'ailleurs la rédaction des fiches à l'attention des formateurs des clubs,
- formation des juges qui seront amenés à contrôler les connaissances des candidats aux passages de niveaux et à promouvoir le Bonsaï de qualité en exposition ou lors des pré sélections.

Les juges de la Fédération doivent être considérés comme des formateurs, le rôle didactique d'un jugement devant être évident pour tous.

## **DE LA NECESSITE DE FORMER LES JUGES :**

Situation en vigueur jusqu'à ce jour : tout le monde ou presque juge !

Les N2 sont compétents pour les passages de niveaux 1 et 2.

Les N3 sont en plus compétents pour les passages de niveaux 3.

Cet ensemble de N disparate effectue aussi bien un passage de niveaux qu'un jugement d'exposition ..... et les résultats qui en découlent sont parfois incompréhensibles !

Le pendant de la formation qui s'installe à tous les niveaux doit être une formation spécifique des juges.

Les jugements improvisés sont désormais bannis. Le sérieux de la démarche sera un faire-valoir certain pour la Fédération.

Le fond et la forme étant à revoir, les N2 et les N3 intéressés par la discipline du jugement seront désormais formés et soumis à une déontologie appropriée.

Il est évident que la personnalité, la disposition d'esprit, le caractère, l'engagement moral sont à prendre en compte.

Tous les N2 ou les N3 ne sont pas, à l'évidence, tous de bons démonstrateurs ou de bons pédagogues ; pourquoi seraient-ils tous de bons juges ?

La discipline du jugement, comme une autre, doit résulter d'un choix, être bien assumée pour être bien exercée.

Celles ou ceux qui souhaiteront rejoindre le Collège des Juges devront suivre une formation adéquate et la poursuivre par des stages réguliers.

Le niveau de performance des juges doit s'élever au moins au même rythme que celui des amateurs dont ils auront à juger les œuvres.

Le but est d'aboutir, à bref délais, à un degré d'homogénéité acceptable. Une plateforme commune doit être déterminée. Elle sera dans un premier temps définie auprès de tous les N intéressés avant même la spécialisation au jugement.

Les connaissances de base que suppose la plateforme commune seront dispensées à l'occasion de la première rencontre prévue les 10 et 11 décembre 2005.

Le fait que l'ensemble des N, qu'ils soient ou non ultérieurement intéressés par le jugement, dispose de la formation de base doit permettre de relayer efficacement le Collège des Juges au près des adhérents des clubs.

## **CONTENU DE LA FORMATION :**

Les différents stages suivis par les candidats juges devront permettre d'aborder :

- Une étude approfondie de l'esthétique, (le juge se préoccupe avant tout du résultat esthétique sans négliger l'appréciation de la technique),
- Les règles et le règlement à observer,
- La déontologie,
- Les critères de base du jugement,
- L'organisation d'un jury,
- Les sélections,

Au plan pratique, travail de groupe :

- Jugements de niveaux, d'expositions, études de cas,
- Analyse des résultats, comparaisons, rapprochements,
- Evaluation des résultats et des juges,
- Travail sur les points faibles ou délicats.

A l'issue de ces journées le groupe auto désignera les stagiaires susceptibles de figurer au Collège des Juges Provisoire en fonction des résultats.